



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

**GUIDE DE PRELEVEMENTS
DES LABORATOIRES**

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019

Version : 04

Applicable le : 10-12-2021



*Pôle de Biologie et Pathologie
Hôpitaux Civils de Colmar
Pôle de Biologie et Pathologie
39, avenue de La Liberté
68024 Colmar*



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



TABLE DES MATIERES

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION.....	4
2. GESTION DU GUIDE DE PRELEVEMENTS DU POLE DE BIOLOGIE & PATHOLOGIE	4
2.1. RÉDACTION ET VALIDATION	4
2.2. DIFFUSION.....	4
2.3. MISE À JOUR ET INFORMATION DES CLIENTS.....	5
3. PRESENTATION DU POLE DE BIOLOGIE & PATHOLOGIE DES HCC.....	5
3.1. LE PÔLE DE BIOLOGIE ET PATHOLOGIE	5
3.2. LES COORDONNÉES ET LES HORAIRES	6
3.3. LES ACTIVITÉS DU PÔLE DE BIOLOGIE & PATHOLOGIE DES HCC.....	7
3.4. SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ.....	7
4. EXAMENS DE BIOLOGIE MEDICALE ET D'ACP.....	7
5. PRESCRIPTION	10
5.1. AIDE À LA PRESCRIPTION	10
5.2. SUPPORTS DE DEMANDE D'EXAMENS	11
5.3. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À RENSEIGNER.....	12
6. PRELEVEMENT	12
6.1. PERSONNEL RÉALISANT LES PRÉLÈVEMENTS.....	12
6.2. APPROVISIONNEMENT EN MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENT	13
6.2.1. POUR LES SERVICES CLINIQUES DES HCC	13
6.2.2. POUR LES CLIENTS EXTERNES	14
6.3. CONDITIONS DE PRÉLÈVEMENT	14
6.3.1. EXAMENS NÉCESSITANT DES RENSEIGNEMENTS CLINIQUES OBLIGATOIRES	14
6.3.2. EXAMENS NÉCESSITANT DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRÉLÈVEMENT	14
6.3.3. TESTS D'EXPLORATION FONCTIONNELLE	16
6.4. RÉALISATION DU PRÉLÈVEMENT	17
6.4.1. PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES.....	17



6.4.2.	PROTOCOLES DE PRÉLÈVEMENT	18
6.4.3.	ELIMINATION DES DÉCHETS.....	18
6.4.4.	ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG (AES)	19
6.5.	LES DEMANDES D'EXAMENS	20
6.5.1.	INFORMATIONS À FOURNIR.....	20
6.5.2.	REPLISSAGE DES DEMANDES D'EXAMENS.....	21
6.6.	IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS (CONTENANTS).....	21
6.6.1.	RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES.....	21
6.6.2.	ETIQUETAGE DE L'ÉCHANTILLON (CONTENANT)	23
7.	<u>TRANSMISSION DES ECHANTILLONS</u>	24
7.1.	CONDITIONNEMENT.....	24
7.1.1.	RÈGLES DU TRIPLE EMBALLAGE	24
7.1.2.	SPÉCIFICITÉS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MATIÈRES INFECTIEUSES	25
7.2.	STOCKAGE AVANT TRANSPORT	26
7.3.	TRANSPORT	27
8.	<u>RECEPTION DE LA DEMANDE PAR LE POLE DE BIOLOGIE ET PATHOLOGIE</u>	28
8.1.	CRITÈRES D'ACCEPTATION ET DE REFUS	28
8.2.	ADAPTATION DE LA PRESCRIPTION	29
9.	<u>REALISATION DES EXAMENS</u>	29
10.	<u>COMPTE-RENDU DES RESULTATS.....</u>	30
10.1.	VALIDATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	30
10.2.	DÉLAIS DE RENDU DES RÉSULTATS.....	30
10.3.	MODALITÉS DE TRANSMISSION DES RÉSULTATS	30
10.4.	DÉLAIS POUR PRESCRIRE DES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES	31
11.	<u>GLOSSAIRE.....</u>	32
12.	<u>ANNEXES</u>	33



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019

Version : 04

Applicable le : 10-12-2021



1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le manuel de prélèvements du Pôle de Biologie et Pathologie est composé du présent Guide de Prélèvements et du Guide des Examens. Ces deux supports contiennent les informations nécessaires et les règles à respecter lors d'une demande d'examen de biologie médicale (EBM) ou d'anatomie et de cytologie pathologiques (ACP).

Il est destiné aux prescripteurs et aux préleveurs des services cliniques des Hôpitaux Civils de Colmar (HCC) (regroupés sous le terme « clients internes »), ainsi qu'aux établissements de santé et laboratoires de biologie médicale (LBM) extérieurs aux HCC (regroupés sous le terme « clients externes »).

Il s'applique aux examens réalisés par le LBM et le service d'ACP des HCC (Cf. chap. 4 *Examens de biologie médicale et d'ACP réalisés par le Pôle de Biologie et Pathologie des HCC*), ainsi qu'aux examens transmis aux laboratoires sous-traitants (Cf. chap. 5 *Examens sous-traités aux HCC*).

L'envoi d'un examen au LBM ou au service d'ACP des HCC vaut acceptation des modalités du présent manuel.

2. GESTION DU GUIDE DE PRELEVEMENTS DU POLE DE BIOLOGIE & PATHOLOGIE

2.1. Rédaction et validation

Ce document est rédigé au sein du Pôle de Biologie et Pathologie par les membres du processus pré-analytique, en collaboration avec les biologistes et médecins du Pôle. Le manuel de prélèvements est approuvé par le Chef du Pôle de Biologie et Pathologie.

La version électronique de ce guide fait foi.

2.2. Diffusion

Le manuel de prélèvements du Pôle de Biologie et Pathologie des HCC est diffusé via l'intranet des HCC, onglet « Application, Manuel de prélèvements » et via Internet à l'adresse suivante : <https://ch-colmar.manuelprelevement.fr/>.

En cas de besoin la version papier peut être diffusée aux clients mais seule la version en ligne fait foi.



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



2.3. Mise à jour et information des clients

Le manuel de prélèvements fait l'objet d'une mise à jour périodique, tous les deux ans au minimum, ou ponctuellement dès que des modifications s'imposent. Les informations sont mises à jour en fonction de l'état de l'art, de la réglementation, suite aux demandes des clients ou suite à un changement organisationnel.

Lors de la mise à disposition d'une nouvelle version du manuel de prélèvements entraînant des modifications de pratique pour les préleveurs, le LBM des HCC informe par mail les chefs de Pôle et/ou les cadres des services de soins des HCC, ainsi que ses clients externes.

3. PRESENTATION DU POLE DE BIOLOGIE & PATHOLOGIE DES HCC

3.1. Le Pôle de Biologie et Pathologie

Le Pôle de Biologie et Pathologie des Hôpitaux Civils de Colmar se compose d'une unité de prélèvements et de quatre services, situés aux bâtiments 16A, 19 et 58 (voir encadrés rouges sur la [Figure 1](#)).

L'Unité de prélèvements est le lieu d'accueil et de prélèvements pour les patients externes, situé au bâtiment 16A.

Les trois services situés dans le bâtiment 19 sont :

- ✚ Le service de biochimie générale et spécialisée (RDC et 1^{er} étage) ;
- ✚ Le service d'hématologie - hémostase (sous-sol et RDC) ;
- ✚ Le service de microbiologie et biologie moléculaire (RDC, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages).

Le service situé dans le bâtiment 58 est :

- ✚ Le service d'anatomie et de cytologie pathologiques.

Le présent manuel de prélèvements ne concerne pas les examens des laboratoires suivants :

- ✚ Le Laboratoire Hygiène Environnement (LHE) situé dans le bâtiment 19 au 2^{ème} et 3^{ème} étages, qui ne réalise que des examens selon la norme 17025.
- ✚ Le laboratoire de l'Établissement Français du Sang d'Alsace qui ne dépend pas des HCC (le manuel de prélèvements de l'EFS Alsace est disponible sur leur site Internet).

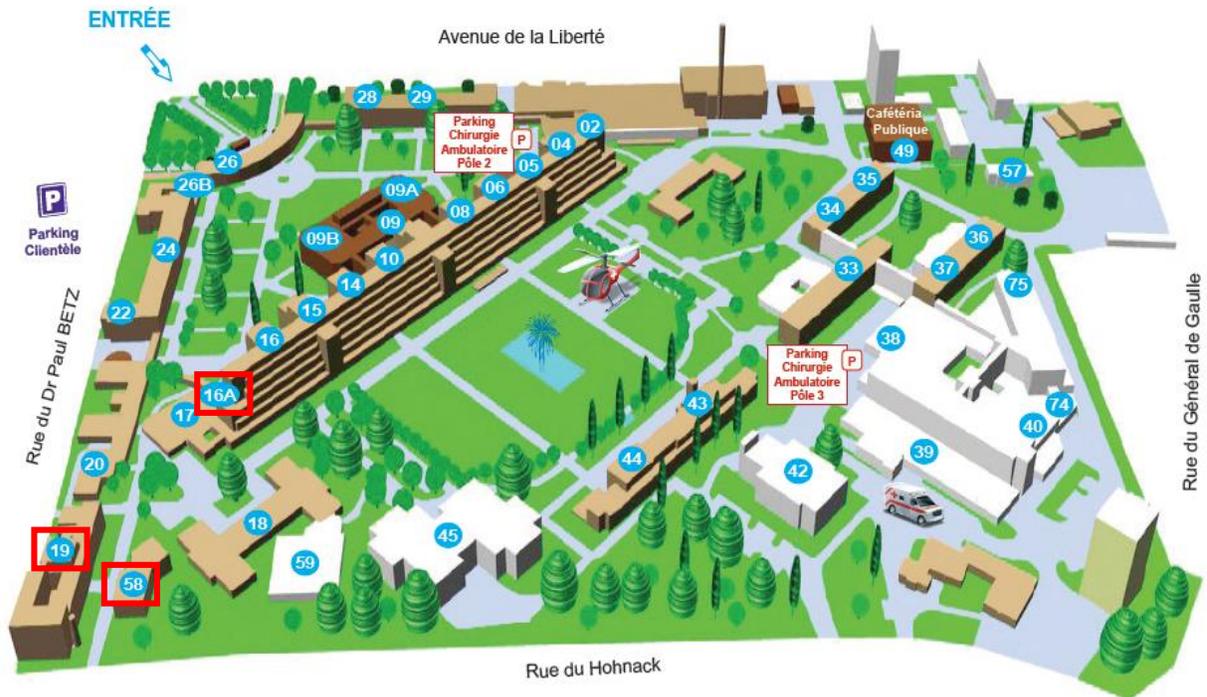


Figure 1 : Plan de l'Hôpital Pasteur des Hôpitaux Civils de Colmar

3.2. Les coordonnées et les horaires

L'unité de prélèvements est ouverte aux patients externes :

- ✚ De 7h à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi ;
- ✚ De 7h à 11h le samedi.

Pour tout renseignement, le secrétariat de l'unité de prélèvements est joignable au 03.89.12.42.30.

Le **LBM des HCC** est organisé de manière à assurer la permanence des soins : il fonctionne 24 heures/24 et 7 jours/7, et est joignable à un **numéro unique 24h/24** : **03.89.12.42.32**. (Cf. **Annexe 1**).

Concernant le service d'ACP, celui-ci est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h et est joignable au **03.89.12.42.28**

Les coordonnées des biologistes/médecins se trouvent dans les fiches de chaque service :

- ✚ Le service d'hématologie-hémostase (Cf. **Annexe 2**) ;
- ✚ Le service de biochimie (Cf. **Annexe 3**) ;
- ✚ Le service de microbiologie (Cf. **Annexe 4**).
- ✚ Le service d'anatomie et de cytologie pathologiques (Cf. **Annexe 5**).



3.3. Les activités du Pôle de biologie & pathologie des HCC

Le pôle de biologie et pathologie des Hôpitaux Civils de Colmar prend en charge des examens prescrits par des médecins et des sages-femmes, de patients de l'Hôpital Pasteur, du CPA, de Pasteur II, du Parc et des établissements et patients externes, dans les domaines suivants :

- + Biochimie ;
- + Hématocytologie ;
- + Hémostase ;
- + Microbiologie générale, immunologie infectieuse, épidémiologie, surveillance des infections nosocomiales et des bactéries multi-résistantes (en collaboration avec l'unité d'hygiène et le CLIN) ;
- + Biologie moléculaire et génétique (service de microbiologie) ;
- + Anatomie et Cytologie Pathologiques : biopsies, pièces opératoires, examens extemporanés, pièces fraîches, les cytologies,

3.4. Système de management de la qualité

Le pôle de biologie et pathologie des HCC est engagé dans une démarche de management de la qualité ayant pour objectif de fournir des examens de biologie médicale et d'ACP qui répondent aux besoins de ses clients (contrats clinico-biologiques et contrats de sous-traitance), ainsi qu'aux exigences normatives spécifiques, réglementaires et aux exigences du Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Les textes applicables sont (liste non exhaustive) :

- + La norme NF EN ISO 15189 « Laboratoires d'examens de biologie médicale – Exigences concernant la qualité et la compétence » ;
- + La norme NF EN ISO 22870 « Examens de biologie médicale délocalisés (EBMD) - Exigences concernant la qualité et la compétence » ;
- + Le référentiel SH REF 02 du COFRAC.

4. EXAMENS DE BIOLOGIE MEDICALE et d'ACP

Tous les examens réalisés par le pôle de biologie et pathologie des HCC et la majorité des examens sous-traités sont répertoriés dans le guide des examens, disponible sur l'application « Manuel de prélèvement » en ligne.

La réalisation des examens sous-traités est confiée à un laboratoire sous-traitant, dans le cadre d'un contrat de collaboration. Les phases pré-analytique (prescription, renseignement de la



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019

Version : 04

Applicable le : 10-12-2021



feuille de prescription, prélèvement et acheminement) et post-analytique (rendu du résultat et interprétation) restent sous la responsabilité du pôle de biologie et pathologie des HCC.

Dans cette application « Manuel de prélèvement », chaque examen fait l'objet d'une fiche (exemple ci-dessous) comportant de nombreuses informations pour le personnel effectuant les prélèvements, et pour les secrétaires et techniciens à la réception du Pôle de Biologie et Pathologie.

Un guide d'utilisation de cette application est disponible en ligne et sur demande (HCC-PREA-BP-MO-001).

Exemple de résultats de recherche :

Retour Liste des examens

ortap + Recherche avancée Rechercher

ortap x Effacer tous les filtres x

1 Exams trouvés

ERTAPENEM (SANG) 1

INVANZ 11

XB_ERTA 11

13 14 ST 12

Exemple de fiche examen :



← Retour ERTAPENEM (SANG)
Révisé le 01/07/2018 13:01:48

GENERALITES PRELEVEMENT ACHEMINEMENT/CONSERVATION PRETRAITEMENT

SOUS-TRAITANCE DEPUIS LE LABORATOIRE DES HCC POST ANALYTIQUE

13

GENERALITES **2**

Libellé de l'analyse: ERTAPENEM (SANG) **1**

Mots clés/synonymes: INVANZ **10**

Principales indications: Suivi thérapeutique pharmacologique

Laboratoire exécutant: HCL HOPITAL EDOUARD HERRIOT (LYON 03) **12**

Spécialité: BIOCHIMIE GÉNÉRALE

Code Glims: XB_ERTA **11**

Réception: T77

Lieu de réception: RÉCEPTION DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE, BÂTIMENT 19

Examen réalisé en permanence des soins: Non

Code acte : M001

Facturation: Cotation BHN 150 40,5 €
Tarification Total 40,5 €

ACHEMINEMENT/CONSERVATION **4**

Température d'acheminement/conservation: 5°C, sur glace

Délai d'acheminement/conservation: Acheminement immédiat

PRELEVEMENT **3**

Conditions particulières de prélèvement: Cf. préconisations de prélèvement dans la rubrique "Documents obligatoires" ci-dessous

Type de prélèvement: Sang

Echantillon: Plasma

Récipient: x1 Héparine de Lithium gel 4,5 mL **14**

Récipient dérogatoire: x1 Héparine de Lithium 4 mL

Documents obligatoires: Renseignements cliniques et thérapeutiques dosage de lertapenem CHU de Lyon

PRETRAITEMENT **5**

Conditions de centrifugation: 2000g, 10 min, 5°C

Aliquotage: Ne pas aliquoter, envoyer le tube primaire avec gel congelé

Conservation si analyse différée ou avant envoi si sous-traité: Congélation à <-18°C

SOUS-TRAITANCE DEPUIS LE LABORATOIRE DES HCC **6**

Température de transport: <-18°C

Transporteur: Biomnis

POST ANALYTIQUE **9**

Fréquence de réalisation / délai de rendu attendu: 4 jours

TOUS	PRELEVEURS	LABORATOIRES	PRESCRIPTEURS
1 Nom de l'examen/Nature de l'échantillon/ 2 Généralités 10 Synonymes 11 Code informatique 12 Laboratoire exécutant (ST : sous-traitant)	3 Prélèvement 4 Acheminement/conservation 13 Informations importantes (pictogrammes) 14 Récipients	5 Prétraitement 6 Sous-traitance depuis le laboratoire des HCC 7 Informations destinées aux laboratoires demandeurs (<i>non présent sur cet exemple</i>)	8 Analytique (<i>non présent sur cet exemple</i>) 9 Post-analytique



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019

Version : 04

Applicable le : 10-12-2021



5. PRESCRIPTION

La prescription est un acte médical qui ne peut pas être délégué et qui consiste à prescrire un traitement ou une investigation sur un document appelé «ordonnance».

Le médecin doit formuler ses prescriptions avec toute la clarté indispensable, veiller à leur compréhension par le patient et son entourage et s'efforcer d'en obtenir la bonne exécution (article R.4127-34 du Code de la Santé Publique).

5.1. Aide à la prescription

Un des rôles du biologiste médical et du médecin est d'aider à la prescription et à l'interprétation des résultats d'examens. C'est pourquoi les biologistes/médecins du Pôle de Biologie et Pathologie restent à la disposition des prescripteurs pour tout conseil relatif à la prescription d'un examen.

De plus le Pôle de Biologie et Pathologie est engagé dans une démarche d'amélioration continue à travers la prestation de conseil pour les prescripteurs internes et externes.



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019

Version : 04

Applicable le : 10-12-2021



5.2. Supports de demande d'examens

Patients hospitalisés aux HCC

La prescription est réalisée ou peut être retranscrite sur une feuille de prescription prévue à cet effet. Ces feuilles de prescription sont fournies par le pôle de biologie et pathologie des HCC sur demande des services de soins.

Chaque prélèvement doit être accompagné d'une feuille de prescription remplie de manière correcte par les services.

Il existe différentes feuilles de prescription mises à la disposition des professionnels de santé internes et externes aux HCC (disponible sur commande ou dans le guide des examens) :

Récapitulatif des feuilles de prescription existantes :

- ✚ Urgences – Permanence de soins ;
- ✚ Hématologie - Hémostase ;
- ✚ Biochimie générale et spécialisée ;
- ✚ Gaz du sang ;
- ✚ Pharmacologie ;
- ✚ Hémodialyse (HCC-Aural) ;
- ✚ Dialyse péritonéale ;
- ✚ Support de prescription pour les principaux tests dynamiques ;
- ✚ Immunologie infectieuse – biologie moléculaire infectieuse ;
- ✚ Microbiologie-Hémocultures ;
- ✚ Microbiologie générale ;
- ✚ Microbiologie-Lavage broncho-alvéolaire ;
- ✚ Maladies héréditaires du métabolisme et dépistage néonatal (sanguin) ;
- ✚ Maladies héréditaires du métabolisme et dépistage néonatal (urinaire) ;
- ✚ Bilan de lymphome oculo-cérébral ;
- ✚ Biologie Moléculaire Génétique Constitutionnelle ;
- ✚ Génotypage HPV-HR ;
- ✚ Analyse Anato-Cyto-Pathologique ;
- ✚ ACP : analyse de prélèvement gynécologique ;
- ✚ ACP : Cytologie thyroïdienne.

Patients en consultation externe aux HCC

Les prescriptions pour les patients non hospitalisés sont réalisées sur des ordonnances ou sur des feuilles de prescription d'examens spécifiques des HCC.



Patients externes à l'unité de prélèvements

Pour les patients prélevés à l'unité de prélèvements, une fiche de liaison patient externe (Réf. **HCC-PREA-BP-E-006**) est renseignée par la secrétaire et le préleveur ayant pris en charge le patient.

Le patient peut demander oralement une modification de prescription au personnel de l'Unité de prélèvements, confirmé par écrit (Réf. **HCC-PREA-BP-E-005**).

Cela concerne :

- + Les demandes d'examens de biologie médicale sans ordonnance (après accord d'un biologiste du laboratoire de biologie médicale) ;
- + Les demandes d'examens supplémentaires par rapport à la prescription d'origine (après accord d'un biologiste du laboratoire de biologie médicale) ;
- + Les refus d'examens prescrits ;
- + Les refus de transmission de résultats au prescripteur.

5.3. Documents complémentaires à renseigner

La réalisation de certains examens nécessite des documents complémentaires tels que le consentement du patient et/ou des renseignements cliniques particuliers.

Le cas échéant, les formulaires nécessaires au recueil de ces informations sont mis à disposition des prescripteurs dans le guide des examens, dans l'onglet « Documents obligatoires » et dans chaque fiche examen.

6. PRELEVEMENT

6.1. Personnel réalisant les prélèvements

Les critères d'habilitation du personnel réalisant les prélèvements pour des examens de biologie médicale réalisés par le pôle de Biologie et Pathologie des HCC sont les suivants :

- + disposer des diplômes et des qualifications réglementaires nécessaires au prélèvement des échantillons biologiques ;
- + avoir pris connaissance du Manuel de prélèvements du LBM des HCC et en appliquer les dispositions.

Au sein des services cliniques des HCC, les cadres de santé et les responsables de service s'assurent de la prise de connaissance et de la mise en application des recommandations du manuel de prélèvements. L'identification du préleveur est systématiquement vérifiée à réception des demandes d'examen par le Pôle de Biologie et Pathologie. L'absence d'identification du préleveur est enregistrée et fait l'objet d'une non-conformité.



6.2. Approvisionnement en matériel de prélèvement

6.2.1. Pour les services cliniques des HCC

Cas général

Le Pôle de Biologie et Pathologie fournit aux services prescripteurs le matériel nécessaire au prélèvement, à savoir les feuilles de prescription, les sachets de transport, les tubes, flacons ou autres contenants, les aiguilles, et enfin les containers et poubelles DASRI.

Pour ce faire, les services doivent commander le matériel dont ils ont besoin grâce à un cahier de dotation mis à disposition dans les services. Les commandes se font le lundi et le jeudi de chaque semaine.

Les commandes sont réceptionnées et traitées par le personnel du magasin des laboratoires, et sont ensuite transmises aux services par le service transport.

Cas particuliers

Certains matériels de prélèvement sont mis à la disposition des clients selon les modalités suivantes :

Service	Matériel	Approvisionnement
Biochimie	Recherche de VIP (tube rose EDTA-Aprotinine)	Centre de Réception du LBM Bâtiment 19
	Complexe Redox (tube redox polypropylène)	
	Catécholamines sanguines (tube hépariné + métabisulfite)	
	Tubes éléments trace	
	Kits Chocsacs	
Hématologie hémostase	Kit de prélèvement pour agrégation plaquettaire	Centre de Réception du LBM Bâtiment 19
	Kit de prélèvement pour VASP	
	Kit de prélèvement pour PFA	
	Kit de prélèvement pour TIH	
	Kit de prélèvement pour Homocystéine	
Microbiologie	Kit de grattage cornéen	Centre de Réception du LBM Bâtiment 19
	Kit de prélèvement diagnostique de SARS-CoV-2 (COVID-19)	
	Kit QuantiFERON®-TB Gold Plus	
	Test respiratoire à l'urée	Pharmacie (hospitalière ou officine)
ACP	Formol à 4% de formaldéhyde tamponné pour blocs opératoires Mousses pour biopsies prostatiques pour urologie Sélestat	ACP (bâtiment 58)



6.2.2. Pour les clients externes

L'approvisionnement des clients externes aux HCC (hors laboratoires extérieurs) se fait de la même manière que pour les services des HCC. En effet, ceux-ci disposent d'un cahier de dotation afin de commander le matériel dont ils ont besoin.

Le magasin des laboratoires réceptionne et traite la commande, et les agents des services transport se chargent de l'approvisionnement vers les clients externes.

Le matériel utilisé par les laboratoires transmetteurs de prélèvements dans le cadre d'une sous-traitance doit correspondre aux spécifications du Manuel de prélèvements.

Les documents complémentaires (informations, consentement du patient) sont disponibles dans le Guide des examens dans les fiches d'examens concernés. Ils peuvent être édités et utilisés par les clients.

6.3. Conditions de prélèvement

6.3.1. Examens nécessitant des renseignements cliniques obligatoires

La réalisation et l'interprétation de certains examens de biologie médicale ne peuvent se faire en l'absence de renseignements cliniques particuliers.

Cette information est présente dans la fiche de chaque examen du guide des examens.

En l'absence des renseignements demandés, la demande d'examens fera l'objet d'une non-conformité (selon le cas, il peut y avoir mise en attente de l'examen jusqu'à la levée de la non-conformité).

6.3.2. Examens nécessitant des conditions particulières de prélèvement

Certains examens nécessitent des conditions particulières de prélèvement. Les facteurs suivants peuvent interférer sur le résultat de certains paramètres :

- ✚ L'état de nutrition (à jeun ou après repas) ;
- ✚ Le rythme circadien (matin ou soir) ;
- ✚ La prise de médicaments ;
- ✚ La position du corps (debout ou couché, altitude,...).



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Lorsque des conditions particulières sont à prendre en compte pour un prélèvement, elles sont spécifiées dans le champ « Conditions particulières de prélèvement » des fiches examens du guide des examens.

Quelques exemples d'examens courants nécessitant des conditions particulières de prélèvement sont cités ci-dessous. Une liste plus exhaustive de ces interactions est disponible dans l'article de la Société Française de Biologie Clinique (SFBC) référencé ci-après : Annales de Biologie Clinique 2010, Volume 68 (Hors série n°1), pages 69 à 104.

État de jeûne

L'état de « jeûne strict » correspond à une période de 12 heures de jeûne après un repas léger, avec possibilité de boire un verre d'eau.

Certains examens sanguins doivent être réalisés chez un patient à jeun. Cette information est alors indiquée dans l'item "Conditions particulières de prélèvement" des fiches examens correspondantes dans le manuel de prélèvement ; dans le bandeau de l'examen apparaît le pictogramme suivant :



Les principaux examens réalisés aux HCC à pratiquer à jeun (ou de préférence à jeun) sont listés ci-dessous.

Attention ! Cette liste n'est pas exhaustive (en particulier, elle ne comprend pas les examens sous-traités).

Examens nécessitant un jeûne d'au moins 12 heures :

- ✚ Exploration d'une anomalie lipidique (cholestérol, triglycéride, LDL-cholestérol, HDL-cholestérol)

Examens à réaliser à jeun :

- ✚ Calcium total et ionisé
- ✚ CTX
- ✚ Glycémie (pour le dépistage du diabète)
- ✚ Vitamine B9 (folates)
- ✚ Vitamine B12
- ✚ Recherche de cryoglobuline et/ou de cryofibrinogène
- ✚ Réabsorption tubulaire et clairance des phosphates
- ✚ Gradient transtubulaire du potassium

Examens à réaliser de préférence à jeun :

- ✚ Créatinine
- ✚ 25 OH vitamine D



Rythme circadien

La concentration sanguine de certaines molécules, comme le cortisol, est soumise à des variations significatives en fonction du moment de la journée (rythme circadien).

Interférences médicamenteuses et alimentaires

De nombreux paramètres sont sensibles aux interférences médicamenteuses et / ou aux interférences alimentaires.

Dans le cas des interférences alimentaires, il convient alors de respecter un régime alimentaire avant le prélèvement, défini par le médecin prescripteur de l'examen.

Les interférences majeures sont disponibles dans les fiches du guide des examens.

Variations selon l'état physiologique ou la position du patient

Grossesse

Au cours de la grossesse, le volume plasmatique augmente parfois jusqu'à 50%. Il en résulte une hémodilution avec baisse du nombre des hématies, de l'hémoglobine, de l'hématocrite et des protéines totales. **La notion d'un état de grossesse est primordiale pour l'interprétation de nombreux examens.**

Changement de position

Le système rénine-angiotensine-aldostérone est stimulé par le passage de la position couchée à la position debout avec augmentation de la pression sanguine et une petite hémococoncentration.

6.3.3. Tests d'exploration fonctionnelle

Une exploration fonctionnelle est un examen médical pour explorer une fonction métabolique à l'aide de divers dosages hormonaux, avant et après stimulation avec certaines molécules.

Lors de ces tests, il est important de respecter les conditions, le matériel utilisé, ainsi que le moment de réalisation des différents prélèvements.

Pour les principaux tests dynamiques, des supports de prescriptions sont disponibles sur le manuel de prélèvement.



6.4. Réalisation du prélèvement

6.4.1. Préconisations générales

Confidentialité

Le préleveur doit mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour effectuer le prélèvement dans le respect de la confidentialité de la personne.

Identification du patient et du récipient

Avant de réaliser le prélèvement, le préleveur s'assure de la parfaite adéquation entre l'identité du patient et les mentions d'identification renseignées sur l'ordonnance ou le bon de demande d'examens.

Pour cela, **il demande au patient de décliner son identité** (Nom de naissance, nom d'usage, prénom et date de naissance). Si le patient est dans l'incapacité de décliner son identité, le préleveur se réfère alors à son bracelet d'identification, en se conformant au protocole institutionnel.

L'identification des échantillons doit **toujours** être faite **après** le prélèvement et au chevet du patient.

Assurer une identité **exacte** est le premier acte de soin d'une prise en charge de qualité pour la sécurité des patients.

En aucun cas, les échantillons ne doivent être identifiés avant que le prélèvement n'ait été réalisé.

Matériel de prélèvement

Le préleveur doit également vérifier la date de **péremption des différents récipients** utilisés pour le prélèvement. Les tubes ayant dépassé la date d'utilisation ne devront pas être utilisés et devront être jetés.

Les prélèvements de **microbiologie et biologie moléculaire** **ne doivent pas** être conditionnés avec du **formol**.

Horaire de prélèvement

Le prélèvement doit être effectué à un moment compatible avec les préconisations de l'examen (attention notamment aux dosages médicamenteux), les durées de conservation et les horaires de réception au Pôle de biologie et Pathologie.



6.4.2. Protocoles de prélèvement

Les protocoles suivants sont mis à disposition des préleveurs, dans le guide des examens :

- + Prélèvement sanguin veineux ;
- + Prélèvement artériel ;
- + Recueil d'urines (simples ou de 24 heures) pour dosage biochimique ;
- + Technique de prélèvement urinaire.

Techniques de prélèvement en ACP

- + Elles relèvent de la responsabilité des praticiens qui sont seuls compétents à pratiquer ces actes.
- + **Le volume de formol** préconisé est de **10 fois le volume de la pièce opératoire**. Pour les prélèvements trop volumineux par rapport au contenant mis à disposition, ajouter le formol jusqu'à l'immersion complète de la pièce. Le prélèvement sera si besoin reconditionné dans le service d'ACP.
- + **Les recommandations concernant la fixation des échantillons en formol** : La maîtrise des conditions de fixation est un des éléments majeurs de la fiabilité de l'étude histologique, immuno-histologique ou de biologie moléculaire. La mise en place de la thérapeutique est très largement dépendante des résultats d'ACP et donc des bonnes pratiques dont le processus pré-analytique fait partie. Plusieurs paramètres entrent en compte :
 - 1- Le délai optimal avant fixation (temps d'ischémie froide) doit être de façon générale le plus court possible et ne devrait pas dépasser 1 heure pour les pièces opératoires et 10 minutes pour les biopsies.
 - 2- Les recommandations internationales portent sur une fixation au formol tamponné, de 24 à 48 heures pour les pièces opératoires et de 6 à 8 heures pour les biopsies. En effet tous les tests standardisés d'immunohistochimie et d'hybridation in-situ sont validés pour des prélèvements fixés en formol tamponné et inclus en paraffine. La participation de patients à la plupart des essais internationaux est conditionnée par la fixation formolée de l'échantillon tumoral.
 - 3- Une surfixation (fixation trop longue) ne représente pas un problème majeur

Le respect de ces protocoles assure l'obtention d'échantillons biologiques de qualité pour la réalisation des examens.

6.4.3. Elimination des déchets

Les déchets issus du prélèvement font partie des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI). Ils doivent être éliminés de manière à assurer la sécurité des personnes amenées à les manipuler.



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Ainsi, les objets piquants, coupants ou tranchants (OPCT) doivent être récupérés dans des collecteurs en plastique rigide, et les déchets non piquants, non coupants ou non tranchants (coton, gants souillés...) dans des sacs en plastique souple.

Les préleveurs des HCC peuvent se référer à la procédure Utilisation des collecteurs d'objets piquants et/ou tranchants (Chapitre 10), publiée sur le site des HCC par le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN).

6.4.4. Accident avec Exposition au Sang (AES)

L'accident avec exposition au sang (AES) est défini comme toute exposition percutanée par piqûre, coupure ou toute exposition avec la peau lésée, ou la muqueuse de la bouche ou des yeux, avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang d'un patient source. Il présente un risque de contamination par un agent pathogène pour la personne contact.

En cas d'AES, il est important de se référer aux instructions de la procédure institutionnelle pour les premiers soins ainsi que la prise en charge médicale.

Les personnes concernées peuvent consulter la procédure Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang ou à des liquides biologiques (Chapitre 9), disponible sur le site Intranet des HCC et dans tous les services des HCC.



6.5. Les demandes d'examens

6.5.1. Informations à fournir

Les informations réglementaires et/ou normatives devant accompagner les demandes d'examens sont :

Prescripteur

- + Nom ;
- + Service demandeur ou adresse du prescripteur pour les externes ;
- + Autres destinataire(s) du compte-rendu.

En cas de feuille de prescription d'examens complétée sur la base du plan de soins, la signature du prescripteur doit au moins figurer sur le plan de soins.

Préleveur

- + Nom ;
- + Qualité ;

Patient

- + Nom de naissance ;
- + Nom marital ;
- + Prénom ;
- + Date de naissance ;
- + Sexe ;
- + Identifiant NIP/NDA pour les patients des HCC ;

S'assurer de l'exactitude des informations présentes : identité, statut hospitalisé ou externe, UF associée, activation de la visite en cas de pré-admission, ...

Prélèvement

- + Examens prescrits ;
- + Date et heure de prélèvement ;
- + Types d'échantillons et site anatomique, le cas échéant ;
- + Renseignements cliniques obligatoires pour les besoins de l'interprétation des résultats.
- + ACP : nombre de flacons confiés et description du contenu de chaque flacon.

En cas d'incident survenu au cours du prélèvement, il est indispensable de le signaler sur le support de prescription.



6.5.2. Remplissage des demandes d'examens

Les consignes suivantes sont indiquées afin de faciliter la saisie des examens lors de la réception au LBM, et concernent uniquement les services utilisateurs de feuilles de prescription des HCC (voir paragraphe 6.2. *Supports de demande d'examens*).

- ✚ Utiliser impérativement de l'**encre noire** ;
- ✚ **Cocher de manière correcte les cases** : ne pas cocher à côté de la case, ne pas déborder de la case ;
- ✚ Au niveau des encadrés *Prescripteur* et *Préleveur* : ne pas déborder des cases, et ne pas signer sur les cases date et heure ;
- ✚ **Ne pas pré-cocher les cases *Date et Heure*** : cocher les cases au moment du prélèvement ;
- ✚ Ne pas masquer, ni écrire sur les repères et codes à barres des feuilles (Cf. **Annexe 6**) ;
- ✚ Coller les étiquettes aux emplacements prévus à cet effet (Cf. **Annexe 6**) ;
- ✚ Cocher tous les examens demandés et respecter le nombre et le type de tubes à prélever.

Pour l'ACP, outre les informations indiquées dans le paragraphe 3.5.1, il est indispensable d'indiquer, si nécessaire :

- ✚ Le but de l'examen (cas des extemporanés ou des pièces fraîches) ;
- ✚ Les antécédents médicaux et chirurgicaux ;
- ✚ Les traitements pouvant interférer sur les résultats ;
- ✚ Les diagnostics connus ;
- ✚ La nature, siège et latéralité du (des) prélèvement(s)

6.6. Identification des échantillons (contenants)

6.6.1. Renseignements obligatoires

L'identification complète du patient doit figurer sur l'échantillon ; les items réglementaires devant figurer sur l'échantillon sont :

- ✚ Nom de naissance ;
- ✚ Nom usuel ;
- ✚ Prénom ;
- ✚ Date de naissance ;
- ✚ Sexe.

En l'absence d'étiquettes informatisées, tous les échantillons doivent être identifiés manuellement par le préleveur, et ce de manière lisible.



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

**GUIDE DE PRELEVEMENTS
DES LABORATOIRES**

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Ces informations **doivent obligatoirement être identiques** à celles inscrites sur la feuille de prescription.

Dans certains cas particuliers (protocoles d'essais cliniques, centre de dépistage anonyme et gratuit, ...) l'anonymat du patient doit être préservé.



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019

Version : 04

Applicable le : 10-12-2021



6.6.2. Etiquetage de l'échantillon (contenant)

L'**étiquetage des échantillons biologiques** doit être réalisé par le préleveur **juste après le prélèvement**.

Lors du collage des étiquettes, le préleveur doit **demande au patient de décliner son identité** une nouvelle fois, et en cas d'impossibilité du patient de le faire, le préleveur doit se référer au bracelet d'identification.

Pour les prélèvements réalisés sur un **cycle de 24h** ou lors d'un **test dynamique**, **l'heure ou le temps** doit impérativement être **indiqué sur l'échantillon** et sur la **feuille de prescription**.

Pour les prélèvements effectués **sur tube**, l'apposition de l'étiquette patient doit **laisser visible le volume de remplissage du tube**, et doit être collée dans le sens de la longueur du contenant.

Pour les prélèvements effectués **sur flacons d'hémoculture**, l'apposition de l'étiquette doit laisser libre le **code-barres** d'identification **du flacon** et le **volume de remplissage du flacon**, et doit être collée dans le sens de la largeur du contenant.

Pour les prélèvements sanguins devant être maintenus à l'abri de la lumière, des sachets opaques sont disponibles sur commande au magasin des laboratoires. Cependant, en cas d'utilisation de papier noir pour entourer le tube, l'étiquette patient doit être collée à la fois sur le tube et le papier noir entourant le tube.

Pour l'ACP :

- Coller l'étiquette patient sur le corps du contenant (**JAMAIS sur le bouchon/couvercle**) ;
- Pour les flacons pré rempli, laisser une fenêtre de visibilité sur le flacon ;
- **Numérotation des échantillons** : le préleveur doit répertorier sur le bon de demande d'examen la nature des échantillons prélevés et les numéroter. La numérotation doit être reportée sur l'étiquette d'identification des flacons et doit être en concordance avec celle écrite sur le bon de demande d'examen.



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021

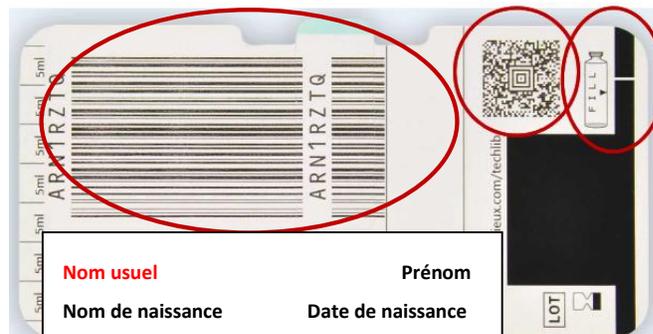


Etiquetage conforme

Pour un **tube** (sang ou urine) :
Mettre le nom du patient du côté du bouchon

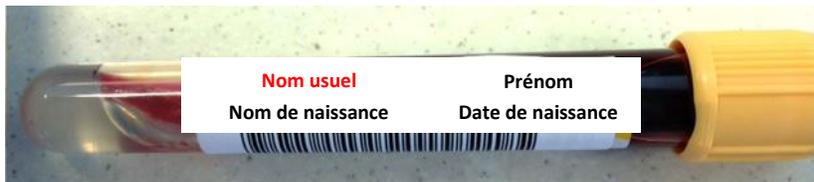


Pour un **flacon
d'hémoculture** :
Laisser les zones rouges libres,
Mettre le nom du patient
parallèle aux code-barres du
flacon



Exemple d'étiquetage NON conforme

(nom du patient du côté de l'extrémité du tube)



7. TRANSMISSION DES ECHANTILLONS

7.1. Conditionnement

7.1.1. Règles du triple emballage

Les échantillons biologiques doivent être conditionnés en **triple emballage** conformément à la réglementation en vigueur. Dans les services cliniques des HCC, les règles de conditionnement sont les suivantes :

Emballage primaire

Il s'agit du contenant du prélèvement, de préférence en plastique (sauf mention contraire dans le guide des examens) et avec fermeture hermétique pour éviter l'écoulement de l'échantillon (tube EDTA, tube sec, flacon d'hémoculture, pot, ...).



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019

Version : 04

Applicable le : 10-12-2021



Emballage secondaire

Il s'agit d'un sachet étanche à double poche portant la mention risque biologique. Il est impératif **d'utiliser un sachet par patient**, en séparant les **prélèvements microbiologiques et les gaz du sang** des autres prélèvements.

Les sachets doivent être utilisés de la manière suivante :

- ✓ Insérer les échantillons dans la partie centrale hermétique et la sceller avant le transport ;
- ✓ Insérer les feuilles de prescription d'exams pliées en deux dans la poche "kangourou" de manière à ce que l'identité du patient soit visible.

Concernant les **échantillons à acheminer sur glace**, il est important d'éviter le contact direct des échantillons et de la glace en les séparant grâce à un sachet de transport.

Pour les prélèvements sanguins devant être maintenus à l'abri de la lumière, des sachets opaques sont disponibles sur commande au magasin des laboratoires

Emballage tertiaire ou suremballage

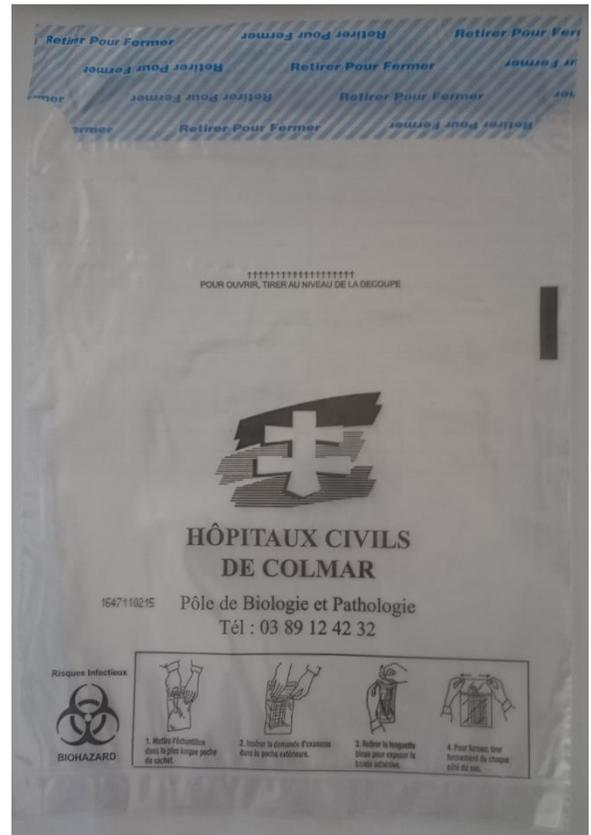
Il s'agit d'un container rigide et fermé afin de garantir la sécurité du transport à la fois pour le personnel et pour le prélèvement, et de préserver la confidentialité.

Les suremballages diffèrent en fonction du mode de transport utilisé pour acheminer le prélèvement (sur route, à pied ou en vélo, ...).

7.1.2. Spécificités des différentes catégories de matières infectieuses

Le conditionnement des prélèvements doit respecter les exigences de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR), applicable aux transports effectués sur le territoire national et en partance pour l'Europe, notamment concernant les matières infectieuses divisées en deux catégories (A et B).

Les micro-organismes et toxines (MOT) de l'arrêté du 30 avril 2012 prévue à l'article L. 5139-1 du code de la santé publique classés en catégorie A mais sont également soumis à réglementation particulière sous le contrôle de l'ANSM. Les opérations impliquant ces souches ou leurs constituants (acides nucléiques) nécessitent l'obtention d'une autorisation de l'ANSM.





Spécificités	Catégorie A	Catégorie B
Règles du triple emballage	Identiques pour les deux catégories Voir paragraphe 8.1.1. Règles du triple emballage	
Instructions d'emballage	Instructions P620	Instructions P650
Marquage	<ul style="list-style-type: none">- Nom et adresse de l'expéditeur- Nom et adresse du destinataire- Désignation officielle de transport : Matière infectieuse pour l'Homme- Numéro ONU 2814	<ul style="list-style-type: none">- Nom et adresse de l'expéditeur- Nom et adresse du destinataire- Désignation officielle de transport : Substance biologique de Catégorie B- Numéro ONU 3373
Etiquetage	Etiquette Matière Infectieuse	Aucune étiquette requise
Documentation	Déclaration de l'expéditeur pour marchandises dangereuses (DGD)	Aucun document exigé

7.2. Stockage avant transport

L'acheminement des prélèvements du pôle de biologie – pathologie peut se faire de deux manières différentes :

- ✓ Soit via les locaux intermédiaires ;
- ✓ Soit directement au niveau du sas de réception du laboratoire (bâtiment 19) ou du sas de réception du service d'ACP (dans le bâtiment 58) ;

Cela dépend :

- ✓ De l'urgence de l'examen (clinique ou analytique) ;
- ✓ De la température d'acheminement requise ;
- ✓ Du délai d'acheminement.

Les deux derniers paramètres figurent dans les fiches du guide des examens.

Les locaux intermédiaires sont des endroits sécurisés et dédiés au stockage des prélèvements, et connus des services de soins. Ces locaux permettent de stocker les demandes non urgentes et à température ambiante.

Avant l'acheminement des prélèvements, il est nécessaire, dans les services, d'entreposer les prélèvements :

- dans un local non accessible au public (confidentialité) et un endroit identifié,
- à l'abri d'une source de chaleur, éventuellement à température réfrigérée (selon les indications du guide des examens)



- dans un réceptacle identifié, adapté aux besoins du service, avec la traçabilité de son entretien.

Doivent être **acheminés directement au sas du laboratoire de biologie (bâtiment 19)** :

- ✓ les demandes urgentes,
- ✓ les prélèvements réfrigérés, et à 37°C,
- ✓ ou dont le délai d'acheminement doit être le plus court possible (examens identifiés par une + sur les feuilles de prescription).

Pour l'ACP, l'acheminement privilegié des prélèvements doit être au bâtiment 58 (ACP), au sas de réception des prélèvements. En dehors des horaires d'ouverture du service d'ACP, les prélèvements formolés peuvent être conservés à température ambiante dans le service d'origine et acheminés le lendemain ou le lundi matin au bâtiment 58. Les prélèvements frais peuvent être conservés à +4°C et acheminés le lendemain ou le lundi matin au bâtiment 58. Ils peuvent également être déposés dans le sas de réception du laboratoire de biologie (bâtiment 19).

Cas particuliers des prélèvements tissulaires réalisés pour suspicion de lymphome :

- déposer l'échantillon tissulaire à l'état frais, dans une compresse stérile légèrement imbibée de sérum physiologique dans un flacon stérile (bouchon rouge),
- l'adresser rapidement (et uniquement) au service d'anatomopathologie, dans les horaires d'ouverture du laboratoire (8h - 17h). Éviter si possible la réalisation du geste le vendredi après-midi (l'immunophénotypage et l'envoi à Strasbourg pour les techniques cytogénétiques ne seraient plus possible).

A noter que dans la mesure du possible, un prélèvement de grande taille adressé frais (exérèse ganglionnaire) est plus contributif qu'une biopsie à l'aiguille.

7.3. Transport

Le transport des échantillons biologiques doit être réalisé en préservant :

- ✓ La confidentialité due au patient ;
- ✓ L'intégrité des paramètres à analyser ;
- ✓ La sécurité des personnes qui manipulent les échantillons ;
- ✓ Un délai de rendu des résultats compatible avec l'urgence de la demande.

Les conditions de transport des échantillons sont précisées dans les fiches du guide des examens. Celles-ci concernent :

- ✓ La température de transport : deux températures sont définies :
 - Température ambiante, entre +15°C et +27°C ;
 - Température réfrigérée, entre +2°C et +8°C.



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



- ✓ Les horaires et lieu de réception au LBM ou au service d'ACP.
- ✓ Le délai maximum d'acheminement. En l'absence de conditions de délai précisé dans la fiche de l'examen, le délai maximum d'acheminement est de 24h pour les examens de Biochimie et d'Hématologie.
- ✓ Le mode d'acheminement spécifique le cas échéant (sur glace, à l'abri de la lumière,...).

Le transport au sein du site Pasteur est assuré par :

- ✓ des membres des services de soins lorsqu'il s'agit de prélèvements urgents ou dont l'acheminement doit être immédiat (Cf. Guide des Examens de Laboratoire). Le dépôt de ces prélèvements s'effectue au niveau du **sas de la réception du laboratoire, bâtiment 19. L'horaire de dépôt est tracé par horodatage de chaque feuille de prescription ou inscription sur un cahier de traçabilité.**
- ✓ les équipes du service transport qui ramassent les prélèvements au niveau des locaux intermédiaires situés dans les galeries souterraines de l'hôpital. Les prélèvements pour la biologie arrivent au laboratoire par le biais du monte-charge situé au sous-sol du laboratoire, et pour l'ACP, les prélèvements sont déposés directement au bâtiment 58.

Le ramassage des prélèvements des établissements extérieurs se fait selon un planning par le service transport.

En cas de demande urgente hors des plages dédiées, les établissements extérieurs ont la possibilité de faire appel à une société d'ambulance afin d'acheminer le prélèvement dans les plus brefs délais.

8. RECEPTION DE LA DEMANDE PAR LE POLE DE BIOLOGIE ET PATHOLOGIE

8.1. Critères d'acceptation et de refus

Le pôle de biologie & pathologie des HCC vérifie la conformité de la demande d'examen et des échantillons selon différents critères. Les conditions pré-analytiques requises pour chaque examen sont spécifiées dans les fiches examens du guide des examens du laboratoire des HCC.

Le non-respect des conditions pré-analytiques entraîne des non-conformités (NC) pré-analytiques réparties 6 catégories :

- NC relatives à l'identification ;
- NC relatives à la prescription ;
- NC relatives à l'échantillon ;
- NC relatives au transport (hors notion de délais) ;
- NC relatives au délai ;
- NC internes, c'est-à-dire celles survenues dans le laboratoire des HCC, ou dans un laboratoire sous-traitant, ou concernant des examens de Biologie délocalisée



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Il peut également entraîner le refus de la demande d'examen, en particulier, lors de l'absence ou l'erreur d'identification de l'échantillon et/ou de la demande d'examen.

Néanmoins, une dérogation est accordée pour les échantillons précieux ou irremplaçables, sous réserve que la personne responsable du prélèvement assume la responsabilité de l'identification et qu'elle fournisse les informations nécessaires via un formulaire (Réf. **HCC-PREA-BP-E-032** et **HCC-PREA-A-E-002**) envoyé par fax et retourné au laboratoire rempli par le préleveur.

En cas de refus de la demande d'examens, le service ou la structure dont émane la demande est prévenu par téléphone ; le nom et la fonction de l'interlocuteur sont tracés par le laboratoire. Les non-conformités pré-analytiques sont reportées sur les comptes rendus de résultats d'examens.

8.2. Adaptation de la prescription

Les biologistes/médecins peuvent adapter la demande d'examens (suppression, ajout d'examens ou changement de méthode) selon les recommandations professionnelles.

9. REALISATION DES EXAMENS

Le Pôle de Biologie et Pathologie réalise des examens de biologie médicale et d'ACP selon des méthodes reconnues, pour répondre aux besoins de ses clients. Les examens sont réalisés dans un environnement adapté par du personnel habilité.

Le Pôle de Biologie et Pathologie s'engage à informer les clients de tout changement de méthode impactant la phase pré-analytique, les résultats et/ou leur interprétation.

Le LBM a défini une **liste limitative des examens** effectués pendant la période de **permanence des soins**, c'est-à-dire entre 18h30 et 8h30 les jours de la semaine et pendant le week-end (à partir du samedi 12 heures) et les jours fériés, disponible dans le guide des examens (Réf. **HCC-ANLT-BP-MO-015**).



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



10. COMPTE-RENDU DES RESULTATS

10.1. Validation et interprétation des résultats

L'ensemble des résultats d'examens sont validés avant diffusion à l'extérieur du LBM des HCC.

L'interprétation des résultats est réalisée sur la base des recommandations issues d'organismes reconnus (HAS, OMS, sociétés savantes, Centres Nationaux de Référence ...) ou de l'état de l'art.

Les avis et conseils peuvent être donnés après le rendu d'un résultat, à l'initiative du biologiste/médecin ou sur demande du prescripteur. Ces avis et conseils peuvent concerner l'interprétation du résultat, un conseil thérapeutique, ou des examens complémentaires à réaliser selon le contexte clinique.

10.2. Délais de rendu des résultats

Les délais de rendu des résultats sont indiqués dans les fiches du guide des examens.

Cas particulier des résultats urgents

Les demandes d'examens urgents sont traitées de manière prioritaire par le Pôle de Biologie et Pathologie. Les résultats de ces examens sont communiqués aux prescripteurs dans les meilleurs délais.

Cas particulier des résultats critiques

Les résultats pouvant engager le pronostic vital du patient sont téléphonés sans délai au prescripteur. Les critères de transmission téléphonique des résultats sont clairement définis et disponibles dans le guide de des examens (Réf. **HCC-POST-H-MO-006**, **HCC-POST-B-MO-006**, **HCC-POST-M-MO-010**). Le nom et la fonction de l'interlocuteur sont tracés par le laboratoire. Pour les patients non hospitalisés et en cas d'impossibilité de joindre le médecin prescripteur, le laboratoire informe le patient ou à défaut le SAMU.

10.3. Modalités de transmission des résultats

Il existe aux HCC différents modes de transmission des résultats. Les supports de transmission sont choisis en fonction des ressources de la structure, de l'urgence, ...

Les résultats peuvent être transmis :

- ✓ **Informatiquement** : serveur de résultats STARE (HCC), SINED (néphrologie HCC), Cyberlab (CH Sélestat), mails sécurisés (Apicrypt et messagerie sécurisée de santé).



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019

Version : 04

Applicable le : 10-12-2021



- ✓ **Par courrier** : ce mode de transmission concerne les clients externes ne disposant pas d'un serveur de résultats.
- ✓ **Par télécopie (fax)** : les résultats peuvent être faxés uniquement après signature d'une convention de fax par les deux parties concernées.
- ✓ **Par téléphone** : ce mode de transmission est réservé à la communication de résultats urgents ou mettant en jeu le pronostic vital du patient.

La communication et l'**envoi de résultats par mail** (hors Apicrypt) est **interdite**.

10.4. Délais pour prescrire des examens complémentaires

Les délais d'ajout d'examens sont indiqués dans les fiches examens du guide des examens.

Seuls les examens faisant partie de la liste limitative des examens effectués pendant la période de permanence des soins peuvent faire l'objet d'un ajout en première intention. Pour les examens ne faisant pas partie de cette liste, l'ajout se fera après accord d'un biologiste/médecin.



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



DOCUMENTS ASSOCIES

HCC-PREA-BP-MO-001 GUIDE D'UTILISATION DU MANUEL DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES DES HCC

HCC-PREA-BP-E-006 FICHE DE LIAISON : PATIENT EXTERNE-UNITE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

HCC-PREA-BP-E-005 CONTRAT DEMANDES FORMULES ORALEMENT AU CENTRE DE PRELEVEMENTS

HCC-PREA-BP-E-032 MODELE DE FAX : CONFIRMATION D'IDENTITE POUR UN PRELEVEMENT PRECIEUX

HCC-ANLT-BP-MO-015 LISTE DES EXAMENS REALISES PENDANT LA PERIODE DE PERMANENCE DES SOINS

HCC-POST-H-MO-006 CRITERES DE TRANSMISSION TELEPHONIQUE DES RESULTATS URGENTS D'HEMATOLOGIE AUX SERVICES CLINIQUES

HCC-POST-B-MO-006 CRITERES DE TRANSMISSION TELEPHONIQUE DES RESULTATS URGENTS DE BIOCHIMIE

HCC-POST-M-MO-010 CRITERES DE TRANSMISSION TELEPHONIQUE DES RESULTATS URGENTS DE MICROBIOLOGIE AUX SERVICES CLINIQUES

11. GLOSSAIRE

ACP : Anatomie et Cytologie Pathologiques

AES : Accident avec Exposition au Sang

CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

COFRAC : Comité Français d'Accréditation

CPA : Centre pour Personnes Agées

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

EBM : Examen de Biologie Médicale

EBMD : Examen de Biologie Médicale Délocalisé

EFS : Établissement Français du Sang

HCC : Hôpitaux Civils de Colmar

LBM : Laboratoire de Biologie Médicale

LCR : Liquide Céphalorachidien

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPCT : Objets piquants, coupants, tranchants

SFBC : Société Française de Biologie Clinique



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019

Version : 04

Applicable le : 10-12-2021



12. ANNEXES

<u>Annexe 1</u> : Fiche Pôle de Biologie et Pathologie.....	34
<u>Annexe 2</u> : Fiche service Hématologie Biologique.....	35
<u>Annexe 3</u> : Fiche service Biochimie.....	36
<u>Annexe 4</u> : Fiche service Microbiologie.....	37
<u>Annexe 5</u> : Fiche service Anatomie et cytologie pathologiques.....	38
<u>Annexe 6</u> : Consignes de remplissage des demandes d'examens.....	39
<u>Annexe 7</u> : Etapes-clés de la phase pré-analytique.....	40



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Pôle Biologie et Pathologie Direction et Services communs

Mme

03 89

Sophie
SCHAHL
12 51 59

Chef de pôle :

Dr. Dominique DE BRIEL

03 89 12 44 55 dominique.debriel@ch-colmar.fr

Cadre de pôle :

Mme Nathalie LE REST-DENEUVELAERE

03 89 12 48 56 nathalie.lerest@ch-colmar.fr

Responsables Assurance Qualité :

M. Michel KLINKLIN

03 89 12 45 29 michel.klinklin@ch-colmar.fr

sophie.schahl@ch-colmar.fr





HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

**GUIDE DE PRELEVEMENTS
DES LABORATOIRES**

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Secrétariat de biologie :

03 89 12 42 32

Fax : 03 89 12 43 42

secretariat.biologie@ch-colmar.fr

Unité de prélèvements (Batiment 16A) :

03 89 12 42 30

Fax : 03 89 12 46 09

Secrétariat d'anatomie et cytologie

pathologiques :

03 89 12 42 28

Magasin du laboratoire :

03 89 12 48 37



HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Pôle Biologie et Pathologie Service d'Hématologie-Hémostase

Hématologie cellulaire : numération, formule sanguine, myélogramme, paludisme

Cytométrie en flux : numération des sous-populations lymphocytaires, immunophénotypage des hémopathies, clone HPN, VASP, HLA-B27

Hémostase : suivi des traitements anticoagulants, diagnostic et suivi d'une affection hémorragique (déficit en facteurs de la coagulation, maladie de Willebrand, thrombopathie), facteurs de risque de thrombose, thrombopénie induite par l'héparine

Secrétariat: 03 89 12 42 32 / Fax : 03 89 12 43 42

Biologiste(s):

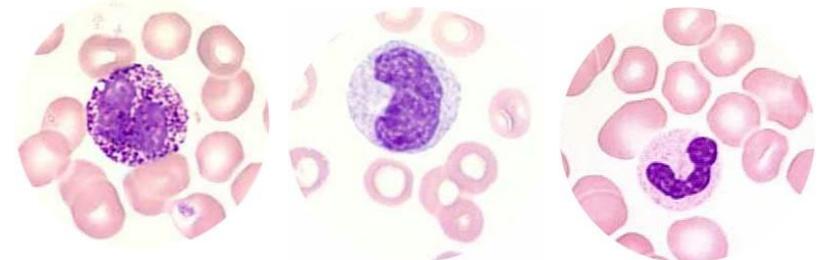
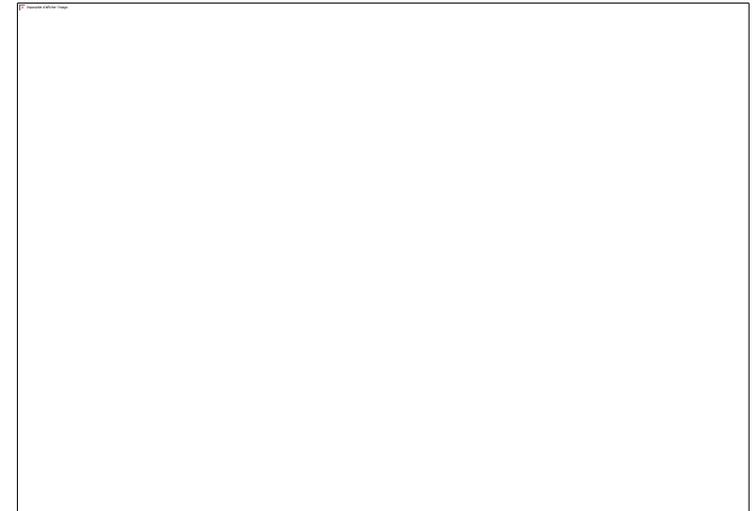
Dr. Isabelle ALAMOME

03 89 12 43 65 isabelle.alamome@ch-colmar.fr

Cadre de santé :

Mme Sandra CARPENTIER

03 89 12 46 77 sandra.carpentier@ch-colmar.fr





HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Pôle Biologie et Pathologie

Service de Biochimie

**Biochimie générale et spécialisée, Immunologie,
Pharmacologie et Toxicologie**

Secrétariat : 03 89 12 42 32 / Fax : 03 89 12 43 42

Biologistes :

Dr. Amandine BARROT

03 89 12 47 42 amandine.barrot@ch-colmar.fr

Dr. François MATHIAUX

03 89 12 42 34 francois.mathiaux@ch-colmar.fr

Dr. Xavier PARENT

03 89 12 44 11 xavier.parent@ch-colmar.fr

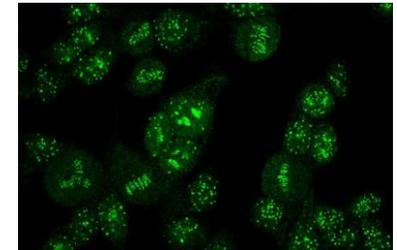
Dr. Cécile ELONG

03 89 12 44 84 cecile.elong@ch-colmar.fr

Cadre de santé :

M. Bastien BRETON

03 89 12 43 66 bastien.breton@ch-colmar.fr





HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Pôle Biologie et Pathologie

Service de Microbiologie

Bactériologie, Virologie, Parasitologie, Mycologie,
Immunologie infectieuse,
Biologie moléculaire infectieuse

Secrétariat : 03 89 12 42 32 / Fax : 03 89 12 43 42

Biologistes :

Dr. Dominique DE BRIEL

03 89 12 44 55 dominique.debriel@ch-colmar.fr

Dr. Olivier AUGEREAU

03 89 12 48 43 olivier.augereau@ch-colmar.fr

Dr. Guillaume GREGOROWICZ

03 89 12 47 07 guillaume.gregorowicz@ch-colmar.fr

Dr. Thomas GUEUDET

03 89 12 44 31 thomas.gueudet@ch-colmar.fr

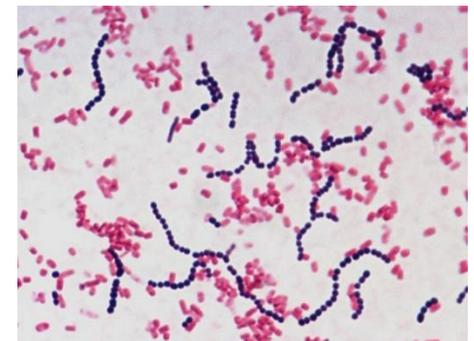
Internes :

03 89 12 16 50 (BIP 8215) microbiologie@ch-colmar.fr

Cadre de santé :

Mme Dominique MURE

03 89 12 43 69 dominique.mure@ch-colmar.fr





HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Pôle Biologie et Pathologie

Service d'anatomie et cytologie pathologiques

Histologie, Cytologie, Immunohistochimie, Chambre mortuaire

Secrétariat : 03 89 12 42 28 / Fax : 03 89 12 48 57

Médecins :

Dr. Laure DROY-DUPRE

03 89 12 23 94 laure.droy@ch-colmar.fr

Dr. Isabelle KLEINCLAUS

03 89 12 23 62 isabelle.kleinclaus@ch-colmar.fr

Dr. Félix LERINTIU

03 89 12 23 09 felix.lerintiu@ch-colmar.fr

Dr. Caroline HANNEDOUCHE

03 89 12 26 38 caroline.hannedouche@ch-colmar.fr

Dr. Antoine BAUMANN

03 89 12 19 54 antoine.baumann@ch-colmar.fr

Dr. Lova Carole ANDRIANIRINA

03 89 12 23 34 lovacarole.andrianirina@ch-colmar.fr

Internes :

03 89 12 28 95 prenom.nom@ch-colmar.fr

Cadre de santé (responsable d'unité) :

Mme Sabine EBELMANN

03 89 12 45 70 sabine.ebelmann@ch-colmar.fr





HCC
Laboratoires
39 avenue de la
Liberté
68024 COLMAR

GUIDE DE PRELEVEMENTS DES LABORATOIRES

Ref : HCC-PREA-BP-MO-019
Version : 04
Applicable le : 10-12-2021



Les étiquettes doivent être collées aux emplacements prévus à cet effet

L'heure et la date du prélèvement ainsi que le nom, prénom et qualité du prescripteur et du préleveur doivent être indiqués

Ne pas masquer, ni écrire sur les repères et codes à barres des feuilles de prescription (zones en rouge)

En fonction des examens prescrits, renseigner les éventuelles informations obligatoires demandées (traitement du patient, renseignements cliniques, date des dernières règles...)

Etiquette Patient

Etiquette UF

Réservé Labo

Laboratoires de Biologie Médicale
 Bât 19, Tél : 03 89 12 42 32
 Fax : 03 89 12 43 42

Hématologie - Hémostase
Biologistes : Dr I. Alamome, Dr R. Lapusneanu, Dr R. Hurstel

Date de prélèvement : Jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Mois : JAN FEV MAR AVR MAI JUIN JUL AOU SEP OCT NOV DEC

Heure : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Réservé LABO

Prescripteur (Nom, Prénom, Qualité) : _____ Préleveur (Nom, Prénom, Qualité) : _____

Hématologie

<p>Cytologie 1 tube EDTA 5 ml, bouchon mauve</p> <input type="checkbox"/> Numération <input type="checkbox"/> Numération + Formule <input type="checkbox"/> Répétitives <input type="checkbox"/> Vitesse de sédimentation <input type="checkbox"/> Plaquettes seules <input type="checkbox"/> Plaquettes sur tube citraté (si amas sur EDTA) 1 tube CTAD bouchon bleu Recherche d'anomalies érythrocytaires : <input type="checkbox"/> Schizocytes <input type="checkbox"/> Drapeaucytes Recherche de cellules particulières : <input type="checkbox"/> Cellules de Sézary <input type="checkbox"/> Tricholeucocytes <input type="checkbox"/> Lymphocytes vacuolés	<p>Cytométrie en flux 1 tube EDTA bouchon mauve</p> <input type="checkbox"/> Numération des CD3/CD4/CD8 en valeurs absolues (suivi VIH, suivi de greffe) <input type="checkbox"/> Numération des sous populations lymphocytaires T, B et NK (suivi Tysabri...) <input type="checkbox"/> HLA B27 screening <input type="checkbox"/> Numération CD34* <input type="checkbox"/> Clone HPN Phénotypage d'une hémopathie: voir au verso <p>Test de Kleihauer 1 tube EDTA bouchon mauve Renseignements obligatoires Groupes Sanguin / Rh de la mère : _____ <input type="checkbox"/> Urgent <input type="checkbox"/> Recherche d'hématies fœtales <input type="checkbox"/> Non urgent (résultat <72h)</p> <p>Parasitologie sanguine 1 tube EDTA bouchon mauve <input type="checkbox"/> PALUDISME: recherche de Plasmodium sp Joindre formulaire de renseignements cliniques (cf Manuel de prélèvement) <input type="checkbox"/> Autres : Nature du prélèvement: _____ Examen: _____</p>
--	--

Hémostase

<p>Traitement anticoagulant (OBLIGATOIRE) 1 tube CTAD bouchon bleu</p> <input type="checkbox"/> Absence de traitement anticoagulant <input type="checkbox"/> AVK (Coumadine, Préviscan, Sintrom) <input type="checkbox"/> Relais AVK/héparine-HBPM <input type="checkbox"/> Arrêt AVK (si <8 jours) le : _____ <input type="checkbox"/> Héparine standard préventif <input type="checkbox"/> Héparine standard curatif <input type="checkbox"/> HBPM (Lovenox, Fraxodi, Fragmine, Innohep) <input type="checkbox"/> Orgaran <input type="checkbox"/> Anxtra <input type="checkbox"/> Non connu par le service <input type="checkbox"/> Autres : _____ <input type="checkbox"/> Praxada (dabigatran) <input type="checkbox"/> Arrêt le : _____ <input type="checkbox"/> Arganova (argatroban) <input type="checkbox"/> Xarelto (rivaroxaban) <input type="checkbox"/> Eliquis (apixaban) <input type="checkbox"/> Elixiana (edoxaban)	<p><input type="checkbox"/> TP (+INR selon traitement) <input type="checkbox"/> TCA <input type="checkbox"/> Fibrinogène <input type="checkbox"/> D-dimères (test d'exclusion de thrombose) <input type="checkbox"/> Antithrombine <p>Bilan de D/DVT/biologie <input type="checkbox"/> Complexes solubles / Monomères de fibrine <input type="checkbox"/> PDF <input type="checkbox"/> Temps de lyse des euglobulines (von Kaulla)* + 1 tube CTAD bouchon bleu acheminement rapide dans la glace <p>Exploration des facteurs (+ 1 tube CTAD bouchon bleu si facteur V seul, 1 seul tube suffit) <input type="checkbox"/> Facteur II <input type="checkbox"/> Facteur VIII <input type="checkbox"/> Facteur V <input type="checkbox"/> Facteur IX <input type="checkbox"/> Facteur VII <input type="checkbox"/> Facteur XI <input type="checkbox"/> Facteur X <input type="checkbox"/> Facteur XII En cas de dosage urgent, prendre contact avec le biologiste Signes hémorragiques : _____ Préopératoire, date : _____</p> </p></p>
--	--

Examens soulignés d'un trait rouge : examens toujours réalisés en période de permanence de soins.
 * Examen sous-traité
 * Examens avec une croix rouge (urgence analytique) : examens nécessitant un acheminement immédiat au laboratoire. Les prélèvements devront être déposés dans le sas du laboratoire (Bât 19 RDC), dans la cellule identifiée "prélèvements urgents hors SASU". Les feuilles de demande devront être horodatées.

Bandeau de couleur indicatif de l'année de première diffusion de la feuille de prescription

Zone d'horodatage lors du dépôt au sas du laboratoire

Utiliser impérativement de l'encre noire
Cocher de manière correcte les cases : - ne pas cocher à côté de la case, - ne pas déborder de la case.

Exemples :

NON !	OUI !
<input checked="" type="checkbox"/> CRP	<input type="checkbox"/> CRP
<input type="checkbox"/> CRP	<input checked="" type="checkbox"/> CRP
<input checked="" type="checkbox"/> CRP	<input checked="" type="checkbox"/> CRP

Année et mois de première diffusion et numéro de version de la feuille de prescription



LES ÉTAPES DE LA PHASE PRÉANALYTIQUE

Ordre des tubes pour un prélèvement sanguin

AIGUILLE



CITRATE



CTAD



SST



CAT



PST



LH



EDTA



GLUCOSE



AUTRES

UNITÉ À AILETTES



Avec hémoculture



CITRATE



CTAD



SST



CAT



PST



LH



EDTA



GLUCOSE



AUTRES

Sans hémoculture



Tube neutre
(sans additif)



CITRATE



CTAD



SST



CAT



PST



LH



EDTA



GLUCOSE



AUTRES

Nombre de retournements lents après remplissage :

3 à 4

6

8 à 10

8 à 10

8 à 10

Niveau de remplissage des tubes citratés



Zone de remplissage acceptable



3,5 ml



2 ml

Horaire de prélèvement



1 sachet

=

1 horaire*

(* : sauf tests dynamiques)

Tube de purge



Un Guide de Prélèvement et un Guide des Examens sont disponibles sur l'intranet des HCC :

Applications ► Manuel de prélèvement
ou sur <https://ch-colmar.manuelprelevement.fr>

Bienvenue sur le site Intranet des Hôpitaux Civils de Colmar Mis à jour le Lundi 20 août 2018

Rechercher...

Accueil | Annuaire | Infos générales | Infos médicales | Applications | Documents

Vous êtes ici > Applications > Manuel de prélèvement (laboratoires)

Manuel de Prélèvement - Classeur de Biologie

Description | Guide d'utilisation | Documentation

Manuel de prélèvement

Cet outil permet de prendre connaissance des informations concernant les examens de biologie médicale et d'anatomo-pathologie (accès aux formulaires et documents obligatoires, fiches de préconisations des prélèvements, fil d'actualités et modifications des examens...)

A partir de la page d'accueil, vous pourrez consulter différents documents ou informations sur notre Manuel de Prélèvement :

- Les Fiches Examens;
- le Guide d'Utilisation;
- le Guide de prélèvement: ce document contient des informations pratiques concernant la phase pré-analytique des examens de biologie médicale et d'anatomo-pathologie;

Hôpitaux Civils de Colmar - Pôle Biologie-Pathologie - Novembre 2020